



LE LOGEMENT ?

PARLONS-EN !



VO__CATION

UN ACTEUR UNIQUE AU SERVICE DU LIEN EMPLOI-LOGEMENT

La vocation du groupe paritaire Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

UN GROUPE RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

L'utilité sociale est au cœur des missions d'Action Logement. Elle est l'expression de ses engagements en faveur de l'intérêt général, pour améliorer l'accès au logement et la situation de l'habitat en France.



POUR VOS SALARIÉS : NOS SOLUTIONS



Se loger



Acheter en toute sérénité



Améliorer le confort de son logement



Bouger plus facilement



Être accompagné



SE LOGER

Favorisez la recherche de logements de vos salariés avec une offre diversifiée

Le logement social,

c'est un logement à prix abordable proposé aux familles par les bailleurs sociaux en fonction de leur niveau de revenus.



al-in.fr

Le logement temporaire,

c'est une solution logement répondant à des situations de mobilité professionnelle, mission, stage, mutation...



actionlogement.fr/les-residences-temporaires

Le logement intermédiaire,

c'est un logement dont le niveau de loyers se situe entre le marché social et le marché libre (privé)



inli.fr



NOUVEAU

Le logement privé,

- **Action Cœur de ville**, c'est une offre locative en plein centre ville, à proximité des services et équipements, refait à neuf, à loyer abordable.

26 villes concernées en région AURA



actionlogement.fr

- **Louer Pour l'Emploi**, c'est une offre locative réservée aux salariés recrutés ou mutés d'une entreprise du secteur privé depuis moins de 6 mois ou avec promesse d'embauche.

Déploiement progressif sur la région AURA (Grand Lac, Lyon, Grand Annecy et Saint Etienne Métropole)



SE LOGER

L'offre de logement social



Avec **AL'in**  vos collaborateurs deviennent acteurs de leur recherche de logement.

Cette plateforme 100% digital répond à de multiples enjeux :

- optimiser et fluidifier les logements disponibles
- faciliter la mobilité dans le parc social
- favoriser la mixité sociale
- apporter de la transparence sur les attributions par son système de cotation de la demande

- ✓ Démarches en ligne simplifiées
- ✓ Offres personnalisées
- ✓ Positionnement en temps réel des candidats
- ✓ Suivi de dossier 24h/24h
- ✓ Réponses rapides
- ✓ Accompagnement en cas de besoin



La demande de logement social, le dépôt des pièces, la modification du dossier se font sur :
www.demande-logement-social.gouv.fr



SE LOGER (suite)

Garantie VISALE[®] : une alternative au garant physique, plus simple et plus fiable

- 100% gratuite
- Jusqu'à 36 mois d'impayés
- Jusqu'à 2 mois de dégradation locative
- Prise en charge des procédures de recouvrement

TOUS LES PUBLICS DE 18 à 30 ANS :

- dans le parc privé et les résidences collectives
- dans tout type de parc pour les alternants et les étudiants

**NOUVEAU**

PLUS DE 30 ANS : dans le parc privé

- ✓ salarié(e) d'une entreprise du secteur privé ou du secteur privé agricole et justifier d'un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1 500 € (2 000 € salaire mensuel brut de base)
- ✓ salarié du secteur privé ou secteur privé agricole en mobilité professionnelle : CDI en période d'essai ou CDD depuis moins de 6 mois, en promesse d'embauche ou en mutation

Test d'éligibilité et demande en ligne





SE LOGER (suite)



AVANCE LOCA-PASS® :

Le financement du dépôt de garantie

- Un prêt* sans frais ni intérêt d'un montant maximal de **1 200 €**



actionlogement.fr



AIDE MON JOB MON LOGEMENT :

1000 € pour s'installer

- Alternants et salariés qui démarrent une activité ou qui se rapprochent de leur lieu de travail ou de formation



actionlogement.fr

NOUVEAU



Spécial alternant

AIDE MOBILI-JEUNE® : Le paiement d'une partie du loyer

- Jeunes de moins de 30 ans **sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**, percevant au plus 100% du SMIC
- **Subvention jusqu'à 100 € par mois** sur le loyer ou la redevance

Le + alternant : un site dédié pour connaître avec un simple test d'éligibilité toutes les aides auxquelles ils ont droit



alternant.actionlogement.fr

* Pour un prêt amortissable de 1 200 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 0 %, une durée de prêt de 25 mois après un différé de paiement de 3 mois, remboursement de 25 mensualités de 48 €, soit un TAEG fixe de 0 %. Le montant total dû par l'emprunteur est de 1 200 €. Aide soumise à conditions et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.



BOUGER PLUS FACILEMENT

Accompagnez vos mutations et recrutements. Le logement ne doit plus être un frein mais un vecteur de réussite au service de votre politique RH



AIDE MOBILI-PASS® : pour réussir l'installation et l'intégration de vos salariés et candidats...

Financement de la recherche d'un logement

- **Alternants et salariés en situation de mobilité professionnelle** (embauche, mutation...) impliquant de changer de résidence principale ou d'en avoir une seconde
- **La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être de plus de 70 km** ou le temps de trajet entre l'ancienne résidence et le nouveau lieu de travail doit être de plus de 1h15
- **Prise en charge des frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif effectué par un opérateur spécialisé*** sélectionné par le salarié :
 - ✓ entretien individuel
 - ✓ sélection des biens correspondants aux souhaits et organisation des visites
 - ✓ suivi de l'installation et gestion des démarches administratives

 **Faire une demande d'AIDE MOBILI-PASS®**

** Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.*

Aide soumise à conditions et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.



ACHETER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Aidez vos salariés à concrétiser leur projet d'achat de résidence principale



Une sécurisation du projet grâce à un service gratuit de conseil en financement immobilier assuré par une de nos filiales : diagnostic financier complet et recherche des financements les plus adaptés au projet et à la situation du salarié

↳ *Demande de contact*



Une offre diversifiée de logements proposés à la vente par nos filiales immobilières : logements neufs ou anciens, en accession sociale... une opportunité pour vos salariés de devenir propriétaire grâce à un accompagnement Action Logement tout au long du processus d'achat

↳ *Demande de contact*



ACHETER EN TOUTE SÉRÉNITÉ (suite)

Facilitez l'achat de leur résidence principale avec nos solutions de financement

Prêt accession

- **Type d'acquisition** : construction ou acquisition d'un logement neuf, opérations d'accession sociale sécurisée (PSLA, Bail Réel Solidaire...), acquisition d'un logement HLM
- **Prêt jusqu'à 40 000 €** sur l'ensemble du territoire dans la limite de 40% du coût de l'opération sauf pour les opérations d'accession sociale sécurisée et l'acquisition d'un logement HLM qui sont sans quotité
- **Taux d'intérêt** nominal annuel, hors assurance obligatoire : **0,5 %***
- **Durée de remboursement libre** dans la limite de **25 ans**
- **Plafonds de ressources à respecter**
- **DPE** : compris entre A et E pour la vente HLM
- Cumulable avec un prêt travaux sur le même bien après acquisition
- **Simple et rapide** : un simulateur de mensualités, un test d'éligibilité et une demande d'aide directement en ligne

À SAVOIR : des plafonds de ressources s'appliquent. Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages de bénéficier de ce prêt, il pourra être admis jusqu'à 20 % de bénéficiaires ayant un revenu fiscal de référence supérieur à des plafonds de ressources réglementaires : consultez ces plafonds sur notre site [actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)

*Taux d'intérêt nominal annuel : 0,5 % hors assurance obligatoire. Ce taux est généralement constaté comme inférieur aux taux du marché bancaire. Exemple de remboursement au 4 janvier 2021 pour un emprunteur âgé de 35 ans au moment de l'entrée dans l'assurance : pour un montant de 40.000,00 € sur 25 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 0,5 % soit un TAEG fixe de 0,81 % assurances décès-PTIA-ITT comprises, remboursement de 300 mensualités de 147,20 €, soit un montant dû par l'emprunteur de 44.160,00 €. L'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement Services est souscrite auprès des mutuelles MUTLOG immatriculée au répertoire SIREN sous le n°325 942 969 et MUTLOG Garanties immatriculée au répertoire SIREN sous le n°384 253 605, Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - 75 quai de la Seine, 75940 PARIS cedex 19. Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 5,33 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,30 % Le montant total dû au titre de cette assurance est de 1.599,00 €. Simulation susceptible d'évoluer en fonction de la situation du demandeur et de la législation. Les conditions définitives seront précisées dans l'offre de prêt.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyé sous réserve de l'accord éventuel de l'emprunteur et du prêteur Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



ACHETER EN TOUTE SÉRÉNITÉ (suite)

Facilitez l'achat de leur résidence principale avec nos solutions de financement

L'aide PRIME-ACCESSION : un coup de pouce supplémentaire de 10 000€ pour les primo-accédants

POUR QUI ?

- **Salarié** d'une entreprise du secteur privé non agricole et primo-accédant
- **ET** les revenus doivent respecter les plafonds de ressources PSLA



POUR QUOI ?

- Le projet concerne l'achat de la **résidence principale** sur le territoire français

Pour quel type d'acquisition ?

- **La construction ou l'acquisition d'un logement neuf y compris en accession sociale** (dont PSLA ou Bail Réel Solidaire dans le neuf)
- Le montant de l'acquisition du logement doit respecter les prix plafonds du PSLA
- Le logement doit respecter les conditions de performances énergétiques en vigueur

COMMENT ?

1 - Rendez-vous sur actionlogement.fr/prime-accession pour vérifier votre éligibilité

2 - Saisissez votre demande en ligne dès fin septembre (ouverture de l'outil de saisie)

3 - Envoyez votre dossier complet

4 - Recevez les fonds lors de l'achat de votre bien

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyé sous réserve de l'accord éventuel de l'employeur et du prêteur Action Logement Services.



AMÉLIORER LE CONFORT DE SON LOGEMENT

Contribuez au bien-être de vos salariés en les aidant à améliorer leur habitat, tout en conservant leur pouvoir d'achat



Un prêt travaux pour effectuer tout type d'opération dans la résidence principale : performance énergétique, rénovation, travaux d'entretien ou d'embellissement, adaptation au handicap, travaux dans les copropriétés dégradées, travaux ouvrant droit à une subvention de l'ANAH ...

Conditions et montant du prêt

- Être **propriétaire-occupant** du logement – Toutes zones
- Montant maximum : **10 000 €**
- Durée maximale de remboursement : 10 ans maximum
- Taux d'intérêt nominal annuel, hors assurance facultative **1 %***
- **Sans** frais de dossier, **assurance facultative**

** Exemple de remboursement hors assurance facultative : pour un montant de 10 000 € sur 10 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 1 %, soit un TAEG de 1 %, remboursement de 120 mensualités de 87,60 € soit un montant total dû de 10 512 €.*

Et pour répondre notamment aux nouveaux enjeux du télétravail ...



Un prêt agrandissement à des conditions très avantageuses pour aménager des combles, créer une pièce supplémentaire... tous travaux conduisant à la création d'une surface habitable. Montant porté **à 20 000 € à 0,5%**

➔ *Plus d'infos sur les travaux finançables et demande de dossier*

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Soutenir les salariés les plus fragilisés



En proposant un accompagnement personnalisé à tout salarié fragilisé dans son accès ou maintien dans un logement

POUR QUI ?

Les salariés, qu'ils soient **sans logement, hébergés, locataires, accédants à la propriété ou propriétaires,**

Notre service d'accompagnement social avec recherche de solutions adaptées : mise en place d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...

↳ *Une prise en charge confidentielle*



ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Les situations prises en charge

Arrêt maladie, invalidité, séparation, chômage partiel, perte d'emploi du conjoint, violences intra-familiales, sinistre, décès, augmentation des charges liées au logement...

Difficultés repérables par l'employeur (Ressources Humaines, service social etc...) suite à des :

- Acomptes réguliers
- Arrêts maladies
- Saisies sur salaire
- Absences injustifiées...

Surendettement

Impayés de charges de logement

Déséquilibre financier

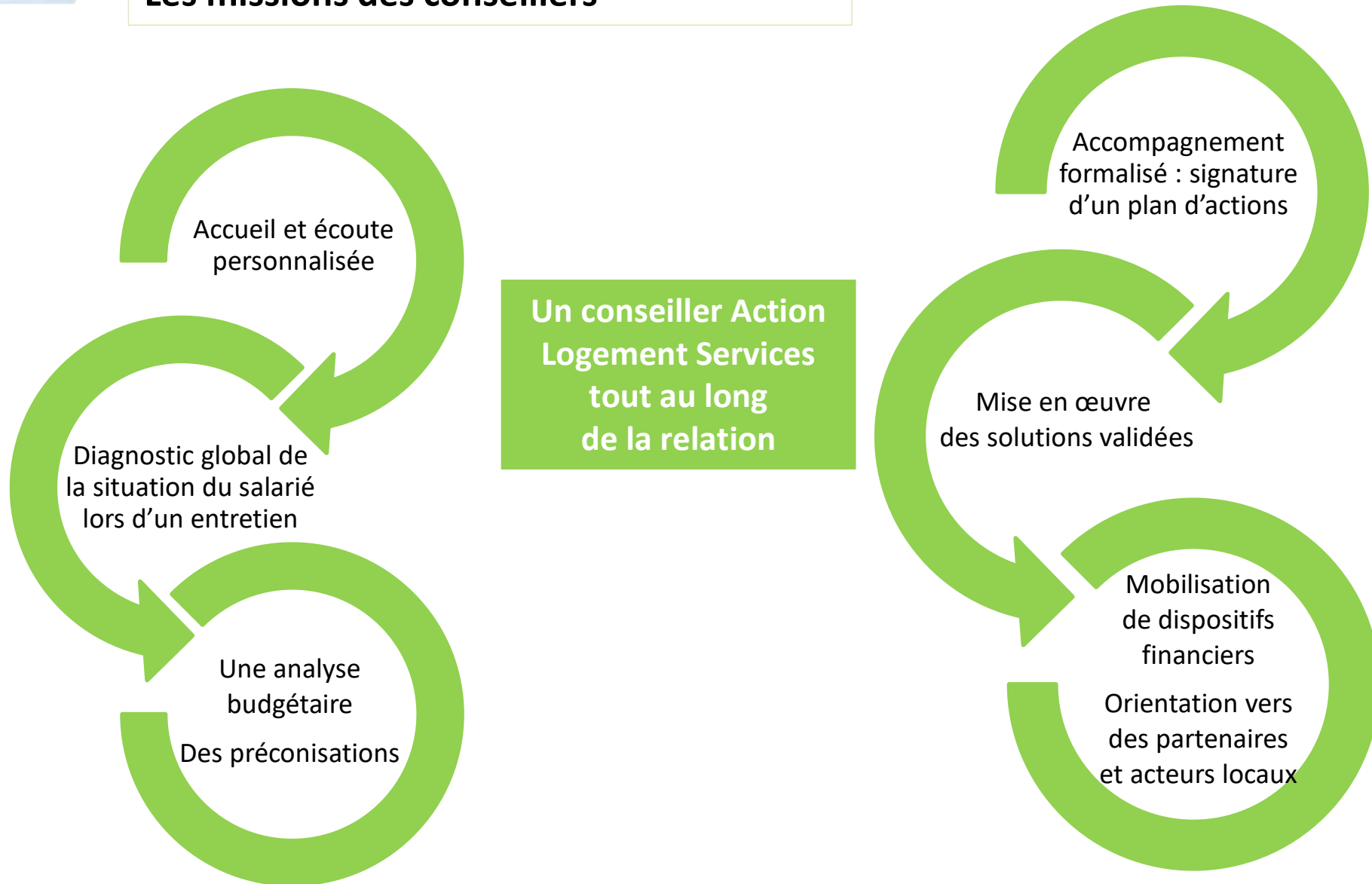
Sans logement, ni hébergement

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES EN DIFFICULTE



ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Les missions des conseillers





ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Les aides financières

Des aides dédiées à l'accès et au maintien dans le logement dans le cadre d'un accompagnement social

Des prêts

Pour prendre en charge les frais liés au logement principal
locataire /propriétaire

Pour racheter le prêt immobilier de la résidence principale

Des subventions

Pour prendre en charge :

- les frais liés au logement principal *locataire /propriétaire*
- les frais liés à l'accès au logement principal *locataire*
- Les dépenses liées à l'accès à un hébergement ou un logement d'urgence

La décision de sollicitation et d'octroi appartient à Action Logement Services après analyse de la situation par le conseiller social et accord définitif du service production.

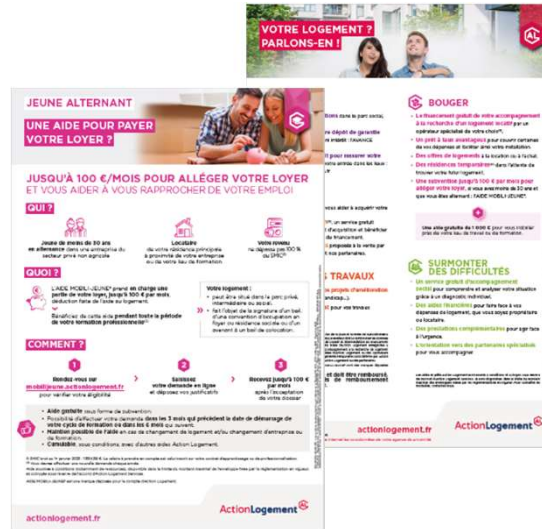
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

POUR VOS SALARIÉS : NOS KITS DE COMMUNICATION

De nombreux outils et supports



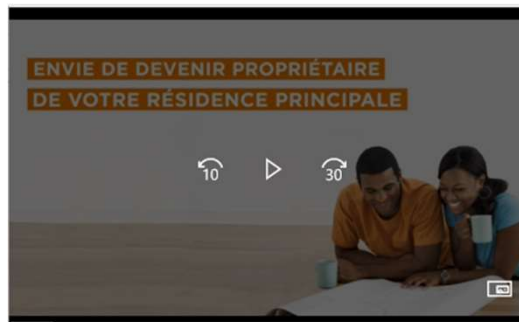
Dépliants
(10x21)



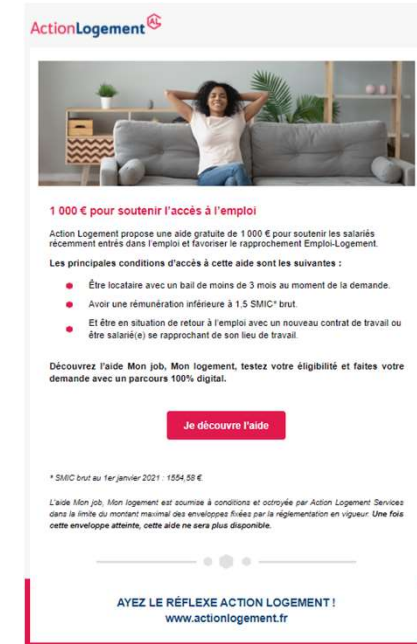
Fiches produits et fiches thématiques
(A4)



Affiches
(Proposées en A4-A3-A2)



Vidéos thématiques



Emailings
d'information





Bannières web
(déclinables en
plusieurs formats
pour votre
intranet)

ACTION LOGEMENT À L'ÉCOUTE

➔ Des Entreprises


Christelle BOIREAU


 06 36 95 60 67

 Christelle.boireau@actionlogement.fr

➔ Des Salariés

247 Chemin de Bellevue
01960 PERONNAS

 04 74 42 25 02

 Accueil01.als@actionlogement.fr



➔ Nous retrouver sur :



www.actionlogement.fr

AIDE MOBILI-JEUNE®, AIDE MOBILI-PASS®, AVANCE LOCA-PASS®, CIL-PASS ASSISTANCE®, Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.



WEBINAIRE SOLUTIONS AL -ENTREPRISES-PEEC – Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative - Action Logement Services – Août 2021